



**Syndicat National de l'Administration Scolaire,
Universitaire et des Bibliothèques**

Fédération syndicale unitaire

Groupe de travail sur la gestion des ITRF A et B – Tableau d'avancement 2019

Cette réunion préparatoire aux CAPN des ITRF (Catégorie A et B) était présidée par M. COMTE, Secrétaire général de l'académie adjoint, Directeur des Ressources Humaines, M. KUNCZE, Chef de la DPAE, Mme LUQUET, adjoint au chef de la DPAE, Mme SLOBODIANUK, Chef du Bureau DPAE, M. ARMAND, IEN-ET/EG et Mme LONGA, IA-IPR.

Siégeaient au titre de la représentation syndicale Mmes WEPIERRE et HARLE, M. TAVENATAT(SNPTEs), Mme HERBETTE (SGEN-CFDT) et, pour le SNASUB-FSU, M. DESTREZ.

Remarques d'ordre général

Cette année encore, nous constatons une faible participation des collègues ITRF A et B à cette campagne de tableau d'avancement malgré un léger mieux. Sur 27 personnels éligibles, **13 dossiers nous sont parvenus dont 2 non conformes** (copier/coller de dossiers LA). La DPAE nous indique avoir pourtant contacté les établissements et l'ensemble des personnels ITRF puis les candidats éligibles individuellement.

Dans la lecture des dossiers, les élus du SNASUB-FSU ont accordé autant d'importance à la qualité du dossier (rapport d'aptitude professionnelle, rapport d'activité de l'agent) qu'à la qualité du parcours professionnel des agents, l'expérience professionnelle (ancienneté dans le grade, très importante pour le tableau d'avancement), la formation, la technicité et les responsabilités (encadrement de personnel). Tous ces éléments sont autant de critères pris en compte par la CAPN pour départager les dossiers. Le groupe de travail en tient compte dans son fonctionnement.

D'autre part, le rapport d'aptitude professionnelle oriente fortement le choix de l'administration académique ; il revêt un rôle déterminant en CAPN où une masse importante de dossiers sont traités.

Résumé de la réunion

M. COMTE a présenté Mme PLUQUET qui a pris ses fonctions à la DPAE au 1^{er} septembre 2019 : elle aura la responsabilité des bureaux de gestion des personnels techniques, de laboratoire, santé et Social.

Au cours de la réunion, le groupe de travail a départagé les dossiers équivalents sur la base de l'expérience professionnelle en ayant recours au besoin à la relecture des rapports d'aptitude. Une discussion ouverte entre l'administration et les représentants du personnel a permis d'aborder de nombreux points : qualité des rapports d'aptitudes rédigés par les supérieurs hiérarchiques plus que variable, manque de préparation de certains rapports d'activité par les personnels.

Les propositions IGE HC et IGR 1C ont fait consensus du fait des dossiers uniques présentés.

Les propositions Techniciens CE ont été âprement discutées. Sans préjuger de la qualité du dossier, le SNASUB-FSU a regretté qu'un dossier de Technicien CE ayant déjà bénéficié d'un TA en 2016 soit à nouveau proposé bloquant d'autres collègues méritant. L'équilibre des BAP lors des propositions est une chose nécessaire ; il ne doit cependant pas pénaliser les collègues par la carrière TGV de certain. Cependant, et dans une volonté de reconnaître la qualité des 3 dossiers, les 3 ont proposés malgré le faible nombre de possibilités (163 nationales).

Les propositions Techniciens CS ont été impactées par les deux dossiers classés par l'administration mais invalidés sur le fond (dossiers LA et non TA). La discussion a donc portée sur le départage du second et troisième nom, le premier faisant consensus.

En fin de séance, l'administration nous a indiqué qu'un IGE en détachement depuis 2016 demandait son intégration dans la Fonction publique territoriale lors de la prochaine CAPN en novembre 2019.

Quelques conseils pour la préparation des dossiers

Dans la mesure où les délais sont souvent très courts, il est souhaitable, autant que possible, de préparer son dossier bien en amont de la date limite de dépôt. Cela permet d'être aidé si nécessaire : soit sur le plan bureautique, soit en le faisant relire par des proches afin d'avoir un point de vue extérieur, ou encore d'obtenir auprès de la DPAE, les éléments de carrière demandés dans les annexes au dossier qui pourraient vous sembler obscures (les différentes anciennetés par exemple).

Vos élus souhaitent souligner l'importance que peut avoir la rédaction du rapport d'activité : un rapport d'activité rédigé avec grand soin est préférable à une longue énumération. Il doit présenter les activités de l'agent, expliquer leur évolution, leur adaptation à l'évolution des missions tout au long de la carrière de l'agent, éventuellement leur complexité technique. Il doit donc faire ressortir le déroulement de la carrière de l'agent, voire la montée en puissance de ses missions et responsabilités.

Le rapport d'aptitude (écrit par le supérieur hiérarchique) est de première importance. Il faut veiller à la qualité de ce dernier. Il est souhaitable que celui-ci soit cohérent avec le rapport d'activité de l'agent. Il est important de rappeler ces éléments auprès du supérieur hiérarchique s'il n'y est pas sensibilisé. Ce dernier doit rédiger son rapport avec le plus grand soin afin de mettre en valeur son agent et peut aller jusqu'à ajouter une mention explicite de son soutien (Ex. : « vivement recommandé », « très fortement soutenu » ...).

En outre, il est vivement conseillé aux agents dont les dossiers ne sont pas retenus, de renouveler leur dossier chaque année, sans se décourager, même si cela ne gage pas d'une réussite assurée l'année suivante.

Vos représentants restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Résultats du groupe de travail

IGR 1C	
Nombre de possibilités nationales	178
Nombre d'agents éligible	2
Nombre de dossiers reçus	1
Nombre de proposition	1

Détail des propositions :

1. DEVENDEVILLE Laurent (E)

LE SNASUB-FSU avait proposé, sans ordre de priorité :

- DEVENDEVILLE Laurent (E)

IGE HC (en 2018 : 428 possibilités, 1 proposition, 1 promu)	
Nombre de possibilités nationales	392
Nombre d'agents éligible	4
Nombre de dossiers reçus	1
Nombre de proposition	1

Détail des propositions :

- LAUDE Ludivine (E)

LE SNASUB-FSU avait proposé, sans ordre de priorité :

- LAUDE Ludivine (E)

TECH EX (en 2018 : 169 possibilités, 2 propositions, 1 promu)	
Nombre de possibilités nationales	163
Nombre d'agents éligibles	9
Nombre de dossiers reçus	3
Nombre de propositions	3

Détail des propositions :

1. COINT Sébastien(G)
2. COET Fabrice (B)
3. NIQUET Michèle (E)

LE SNASUB-FSU avait proposé, dans cet ordre:

1. *NIQUET Michèle (E)*
2. *COINT Sébastien (G)*
3. *COET Fabrice (B)*

TECH SUP (en 2018 : 297 possibilités, 3 propositions, 1 promu)	
Nombre de possibilités nationales	313
Nombre d'agents éligibles	12
Nombre de dossiers reçus	8
Nombre de propositions	3

Détail des propositions :

1. FAROUX Franck (E)
2. DESFONTAINE David (B)
3. LEJOUR Nadine (A)

LE SNASUB-FSU avait proposé, dans cet ordre:

FAROUX Franck (E)
FLORENTIN Sylvie (B)
LEJOUR Nadine (E)

Les commissions administratives paritaires Nationales concernées seront consultées aux dates suivantes :

- CAPN des Ingénieurs d'études : mardi 26 novembre 2019
- CAPN des Ingénieurs de recherche : jeudi 28 novembre 2019
- CAPN des Techniciens : mardi 3 décembre 2019